



Ça Gazouille au Relais



Bulletin n°58 — juillet - août 2024

Au revoir les enfants

Ça y est, une nouvelle année scolaire se termine. Ce qui signifie que les « grands » enfants du relais vont rentrer à l'école.

Il est donc temps de dire au revoir à

- Raphael et Daenerys,
- Adriel et Charly,
- Ysaac et Madeline,
- Enora et Louis,
- Timéo,
- Mia,
- Maël et Hugo

Bonne rentrée à l'école et bonne route à vous!



Le Relais Petite Enfance pendant l'été

Nous y voilà! Ce sont les grandes vacances!

Vous avez besoin d'informations sur les divers modes d'accueil des enfants proposés sur le territoire. Vous avez des questions sur le contrat de travail des assistants maternels. Vous souhaitez prendre un rendez-vous pour avoir une explication sur la rupture de contrat ou le départ en formation de votre assistant maternel. Vous voulez retirer un dossier de préinscription en crèche...

Pas d'inquiétude, les deux coresponsables du RPE se relaient pour prendre leurs congés. Le service tournera à mi-temps entre le 22 juillet

et le 23 août mais il restera ouvert tout l'été.

N'hésitez pas à le contacter

par téléphone au **05.49.86.80.78** ou **07.82.77.41.53**

par mail à relaispetiteenfance@mcl-larocheposay.fr



Relais Petite Enfance - Point Informations Parents - Maison de la Culture et des Loisirs
Pôle Enfance Jeunesse "L'Îlot z'enfants" - 7 Rue Rensoir - 86270 La Roche Posay

Animatrices : Nathalie Pecqueur et Aurélie Meader - Tél : 05.49.86.80.78 / 07.82.77.41.53 -

E-mail : relaispetiteenfance@mcl-larocheposay.fr - Site : www.mcllarocheposay.fr

L'Actu du Relais

Rétrospective en images de quelques moments forts !

Promenades des assistantes maternelles

Nous ne pouvions pas faire un retour en images sans montrer notre balade à Malagué, hameau de Coussay les bois. Nous l'avons attendue longtemps et nous ne disons pas « jamais 2 sans 3 » mais « jamais 3 sans 4 » ! La météo nous a finalement autorisés à faire la promenade quotidienne des assistantes maternelles de Malagué. Et s'il faisait un peu frisquet, au moins, il n'y avait pas de pluie!



Après Malagué, nous avons découvert une autre balade quotidienne d'assistante maternelle: sur le territoire de la commune de La Roche Posay, mais hors du bourg, sur le GR 364. Cette promenade sous les arbres, à l'écart de la circulation, a été là aussi une belle découverte!



Nous espérons bien découvrir d'autres petits coins de promenades à la rentrée !

Bébés lecteurs à Chenevelles

Le 20 juin dernier, les bénévoles de la bibliothèque de Chenevelles ont ouvert leurs portes à une lectrice. Cette volontaire a donc partagé sa passion de la lecture avec les enfants et les assistantes maternelles, pour leur plus grand bonheur !



Dernier atelier

Le jeudi 4 juillet, nous nous sommes réunis pour le dernier atelier de l'année, à l'aire de jeux de Leigné les Bois en compagnie des enfants, des assistantes maternelles et des professionnelles des crèches les P'tits Loups de la Roche Posay et les P'tits Loups des bois de Coussay.



Au menu, pour commencer une petite balade à travers le parc qui longe l'école, ensuite un temps de jeux dans le city stade, suivi d'un pique-nique et, pour finir, des histoires sous les arbres.



Infos Pratiques

Charte nationale, principe 10

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents »

Mots clés:



« spécificités de mon très jeune âge » :

Ce vocable rappelle la notion de tout-petit s citée dans l'article 9. Le terme de « spécificité » renforce la notion de besoin de formation, de reconnaissance. Dans le rapport Giampino, il est question de la « prime » enfance ».

« bien formées » :

Ce principe est vraiment axé sur la formation initiale et la formation continue des professionnels. Les référentiels des formations de CAP, d'AP et d'EJE ont d'ailleurs évolués ces dernières années et tentent d'être au plus près des besoins du terrain.

« s'intéressent » :

Le professionnel de la petite enfance peut être assimilé à un « chercheur-acteur » qui se nourrit de ses observations pour mieux connaître l'enfant, et de ses connaissances pour nourrir son observation.

Les métiers de la petite enfance sont des métiers à haute charge émotionnelle et dont les missions sont d'une grande complexité. Ils ont une triple responsabilité: envers les enfants qui sont dépendants des adultes, autant physiquement que psychiquement; envers les parents qui leur confient leur enfant; et envers les collègues qui partagent avec eux cet engagement collectif.

Si l'on considère l'enfant comme une personne pourvue d'un désir naturel d'apprendre, il est nécessaire que l'adulte qui l'accompagne soit capable, à la fois, de lui faire confiance et de nourrir sa curiosité à la fois.

Le tout-petit a un développement global. C'est-à-dire que simultanément, se développent ses capacités motrices, affectives, sociales, langagière et cognitives, en interaction les unes avec les autres.



Pour bien l'accompagner, il faut comprendre tout cela, ce qui nécessite des connaissances approfondies et surtout renouvelées. D'où l'importance de la formation continue qui permet d'actualiser ces connaissances mais aussi de s'extraire du quotidien de sa pratique professionnelle, de prendre du recul, se ressourcer, reprendre son souffle...



Prendre soin du professionnel est un préalable à prendre soin du jeune enfant.

*Sources: <https://www.acepp.asso.fr/charte-nationale-pour-laccueil-du-jeune-enfant/> ; Cadre nationale pour l'accueil du jeune enfant

Congés payés et maladie*



Depuis le 22 avril 2024, l'article L. 3141-5 du code du travail a mis le droit du travail français en conformité avec le droit européen. Désormais il assimile **toute période d'arrêt de travail** pour maladie ou accident, d'origine professionnelle ou non, à du **travail effectif pour la détermination du droit à congés payés** et ce, **sans limitation de durée**.

Auparavant, ces arrêts de travail n'ouvraient pas droit à l'acquisition de congés payés, sauf ceux pour accident de travail ou maladie professionnelle. Désormais tous les arrêts pour maladie ou accident donnent droit à des congés payés. Toutefois, le texte limite l'acquisition de ces congés payés à **2 jours ouvrables par mois** (au lieu de 2,5 jours ouvrables pour les autres périodes de travail effectif ou assimilées), soit 24 jours ouvrables par période de référence. A savoir que les jours supplémentaires pour enfants à charge peuvent s'y cumuler selon les règles de la convention.

Autre nouveauté: la période d'acquisition des droits aux congés payés n'est plus limitée à un an d'arrêt de travail comme c'était le cas pour les maladies professionnelles ou les accidents de travail. Elle s'étend sur **toute la durée de l'arrêt**.

Obligation de l'employeur: il doit informer le salarié, dans le mois suivant sa reprise du travail, du nombre de jours de congés dont il dispose et de la date à laquelle ils peuvent être pris. Si le salarié est dans l'impossibilité de prendre tout ou partie de ses congés sur la période habituelle, il bénéficie d'un report de 15 mois pour les utiliser, à partir de la date à laquelle son employeur l'a informé de ses droit à congés.



*Sources: magazine L'Assmat n°207 juin-juillet 2024 disponible à la bibliothèque du relais.

Et sur le site <https://www.franceemploiadomicile.fr/actualite/conges-payes-arret-maladie/>

Le Coin des Assmats : Détente et Astuces

C'est l'été! A vous de jouer !

L'été invite à sortir, jouer dehors, récolter des **éléments naturels**... tous les trésors dénichés peuvent être matière à activité avec les enfants: peinture avec éléments naturels, land art, glaçons surprises...



Tout est possible!



L'été c'est aussi les vacances avec la mer, la plage et le sable...

Le sable, c'est tout un univers à manipuler! A main nues, avec les pieds ou le corps tout entier. Avec un râteau et une pelle, une petite cuillère, une plume, un coquillage ou une petite voiture. Dans une barquette, un bac ou à même le sol. Sec ou humide... Les possibilités d'explorations ne manquent pas!



Mais l'été c'est encore la saison de **la lumière** par excellence. Qui dit lumière, dit ombres et reflets, soit tout un monde d'expérimentations à faire.

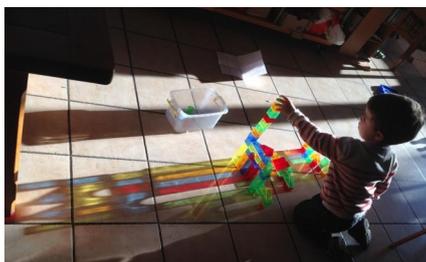


Les objets du quotidien, les jouets, les enfants eux-mêmes, placés devant le soleil, vont projeter des ombres plus ou moins allongées selon l'heure du jour. C'est déjà intrigant en soi, mais en plaçant une feuille au sol, ces ombres peuvent aussi être immortalisées sur le papier.



Les miroirs et le verre, quant à eux, captent la lumière et la reflètent.

Le verre coloré peut même réfléchir un caléidoscope de couleurs qui ravira les tout-petits.



Alors n'attendez plus. Allez jouer!

Assistant.e maternel.le, parent, vous avez des idées, astuces, comptines, des informations à partager...

N'hésitez pas à en faire part au relais pour qu'elles paraissent dans le prochain numéro!

Crédit illustrations: freepik.com

GRAND
CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION



L'essentiel
et plus encore



santé
famille
retraite
services

IPNS—Ne pas jeter sur la voie publique